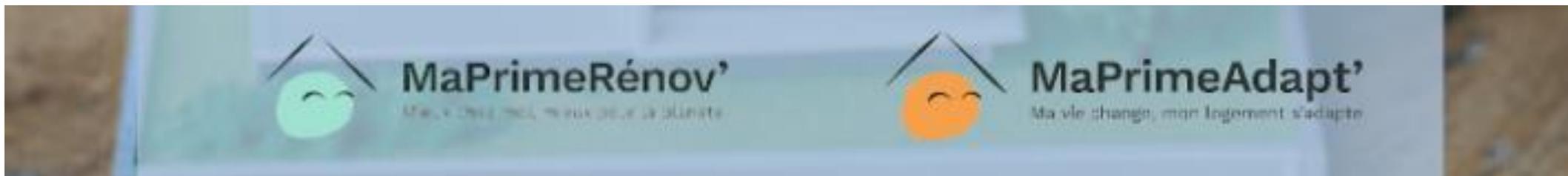




**TRAVAUX DANS VOTRE
LOGEMENT :
ACCOMPAGNEMENT,
AIDES FINANCIÈRES ET
CHOIX DE L'ENTREPRISE**

*Participez aux réunions coorganisées par la FFB
et les communes Yvelinoises*



Le programme :

La FFB / Notre démarche

Le service public France Renov'

Rénovation énergétique : MaPrimeRenov'

Adaptation des logements : MaPrimeAdapt'

Critères de choix d'une entreprise





La FFB c'est quoi ?



Une organisation créée en **1904** (FNB) portée par les valeurs de solidarité, d'échange et partage, de promotion de l'esprit d'entreprise, de transmission des savoirs et des traditions.

1906 : dépôt des statuts (FNBTP)

1946 : sortie des TP

1998 : la FNB devient la Fédération Française du Bâtiment

Le maillage territorial et professionnel est au cœur du fonctionnement de la FFB.

La FFB c'est quoi ?

Les fondations

L'enracinement

La modernisation

Pour en savoir plus sur les missions de la FFB



Notre organisation

La Fédération Française du Bâtiment est un acteur majeur de la filière du BTP. Présidée par Olivier SALLERON, la FFB assure au quotidien la défense de plus de 50 000 entreprises du bâtiment adhérentes, ...

[Voir le détail >](#)



Nos actions

Nous nous mobilisons pour défendre vos intérêts et mener vos combats. Forts de notre expertise, nous participons également à l'évolution des normes et techniques de construction. Sur le terrain, nous agiss...

[Voir le détail >](#)



La FFB, la maison des artisans

Aujourd'hui, plus de 35 000 entreprises artisanales nous font confiance au quotidien. Première organisation patronale représentative des employeurs du secteur du bâtiment en France, la FFB défend en ...



[Voir le détail >](#)



La FFB c'est quoi ?

Dans les Yvelines, la FFB c'est :

→ **1437 entreprises adhérentes pour 13 288 salariés**

Un président élu.

Un bureau composé de 8 artisans et entrepreneurs.

Un Conseil d'Administration de plus de 30 artisans et entrepreneurs.

Un siège au Chesnay.

Des services sur mesure et personnalisés.

Des actions sur tout le territoire au service des professionnels du bâtiment (développement, informations et sensibilisation, promotion des métiers, etc.).

Des contacts quotidiens avec les acteurs économiques locaux et collectivités.



Aides aux travaux : notre démarche



Un accompagnement des artisans et entreprises dans la compréhension de ces dispositifs.

Des sollicitations récurrentes de maires et élus au sujet des aides financières et de la carence d'entreprises.



PROPOSITION DE REUNIONS AUX MAIRES DES COMMUNES YVELINOISES



Le service public France Renov'



France
Rénov'

Le service public pour mieux
rénover mon habitat



Le service public France Renov'

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



[Accueil](#) [Contact](#) [Qui sommes-nous ?](#)

Rechercher

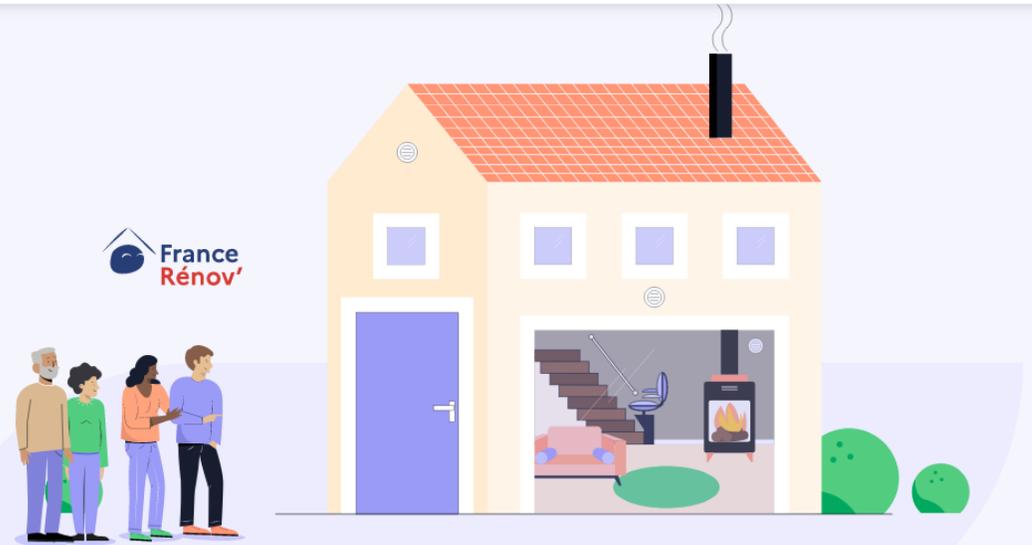


[Vous êtes ?](#) [Préparer mon projet](#) [Les travaux de rénovation](#) [Obtenir une aide financière](#) [Les annuaires des professionnels](#)

France Renov' : le bon réflexe pour rénover son logement

Estimer mes aides

Nous contacter



Accès directs



**France
Rénov'**

Trouvez un
Espace Conseil

→



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

L'aide à la
rénovation
énergétique

→



MaPrimeRénov'
Copropriété

L'aide à la
rénovation
énergétique en
copropriété

→



MaPrimeAdapt'
Ma vie change, mon logement s'adapte

L'aide à
l'adaptation

→



Je suis
propriétaire
bailleur

→



**Mon
Accompagnateur
Rénov'**

→



Le service public France Renov'

Espace conseil France Renov'

4 résultat(s) Yvelines

Rechercher par

Code postal, ville, département ou région

× 🔍

- [Espace conseil France Renov' - Carrières-sous-Poissy](#)
- [Espace conseil France Renov' - Montigny-le-Bretonneux](#)
- [Espace conseil France Renov' - Rambouillet](#)
- [Espace conseil France Renov' - Versailles](#)

Espace conseil France Renov' - Carrières-sous-Poissy

Horaires

- 🕒 **Du Lundi au Vendredi** : de 09h00 à 13h00 de 14h00 à 17h00
Sur rendez-vous.

Lieu

- 📍 Energies Solidaires 120 avenue du Port 78955 Carrières-sous-Poissy France
 - [Voir sur une carte](#)

Contacts

- 🌐 <https://energies-solidaires.org/>

Le service public France Renov'



The screenshot shows the website for 'Association Énergies Solidaires'. At the top, there is a navigation menu with links for 'PRENDRE RDV', 'L'ASSOCIATION', 'ÉNERGIE', 'SOLIDARITÉ', 'RESSOURCES', 'RECHERCHE', and a 'GO' button. The main header features the association's logo and name. Below this is a large banner image of a man in a 'COP' hoodie talking on a phone while holding a brick. The banner includes the text 'Une question ? Besoin de conseils ?' and a 'Je prends rendez-vous' button. To the right of the banner, there is a vertical banner with the text 'indépendants pour économiser l'énergie' and 'INFO → ÉNERGIE'. Below the main banner, there is a section titled 'Déjà plus de 20 ans de lutte contre la précarité énergétique et les dérèglements climatiques'. To the right of this section is a 'Facebook' link. At the bottom right, there is a section titled 'Événements à venir' with the text '→ Pas d'événement à venir' and a link 'Ajouter des événements'. A row of small images is visible at the bottom of the page.

Association
Énergies Solidaires

PRENDRE RDV L'ASSOCIATION ÉNERGIE SOLIDARITÉ RESSOURCES RECHERCHE GO

indépendants pour économiser l'énergie

INFO → ÉNERGIE

Une question ? Besoin de conseils ? Je prends rendez-vous

Déjà plus de 20 ans de lutte contre la précarité énergétique et les dérèglements climatiques

Facebook

Événements à venir

→ Pas d'événement à venir

Ajouter des événements



Une entreprise RGE ?

Le label RGE, un gage de qualité des professionnels de la rénovation énergétique

En faisant appel à un professionnel RGE, les particuliers et les entreprises s'assurent d'avoir affaire à un professionnel compétent qui réalise des travaux de qualité.

Pour obtenir le label RGE, les prestataires de rénovation énergétique (entreprises et artisans) doivent témoigner d'une expertise dans la rénovation énergétique et de professionnalisme dans l'exécution de leurs travaux. L'acquisition du label RGE repose sur un examen de la conformité de l'entreprise à un référentiel d'exigences de moyens et de compétences. Cet examen et la délivrance consécutive du signe de qualité sont assurés par des organismes de qualification (Qualibat, Qualit'EnR et Qualifelec) ou de certification (Certibat et Cerqual) ayant passé une convention avec l'Etat et accrédités par le Comité Français d'accréditation (COFRAC).



Rénovation énergétique en résidentiel

Synthèse principales aides financières en 2024

Ces dispositifs imposent que les travaux, matériaux /équipements respectent des critères techniques d'éligibilité

TVA 5,5%



Résidences principales
≥ 15 ans*
Entreprises **RGE**

* 2 ans en cas de remplacement
d'une chaudière fioul par une EnR



Rénovation d'ampleur Parcours accompagné

Tous les ménages éligibles

Aide en % du montant HT des travaux
(jusqu'à 90 % pour les très modestes)

Gain d'au moins 2 classes DPE

MonAccompagnateurRénov' obligatoire

Prise en compte de dépenses liées au
confort d'été



Cumul impossible

Rénovation par geste Parcours non accompagné

Ménages « aisés » exclus

Prime forfaitaire par geste éligible



Cumul possible



Résidences
principales ou
secondaires
≥ 2 ans
Entreprises **RGE**

Primes versées par les « obligés »
vendeurs d'énergie ou leurs
délégataires de CEE

Des offres CEE clé en main sur :

www.prim3e.fr



Résidences
principales
≥ 2 ans
Entreprises **RGE**

Eco-prêt à taux zéro pour des
mono-gestes, des bouquets de
travaux ou des rénovations globales

Permet de financer le reste à charge

Jusqu'à 50 000 € à 0 % !

Autres dispositifs plus spécifiques :



MaPrimeRénov'
Copropriété



MaPrimeAdapt'



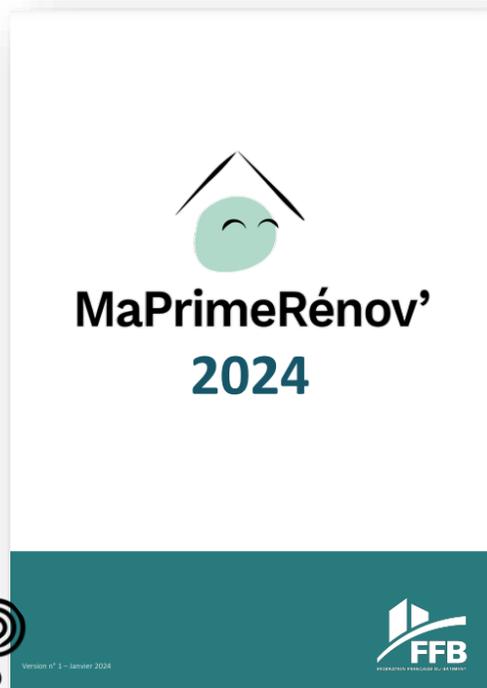
Ma Prime
Logement Décent

[Guides aides 2024
pour en savoir +](#)



Réforme MaPrimeRénov' (MPR)

Les grands changements en 2024



Guide de la FFB



Guide de l'Anah / France Rénov'

Tableau de synthèse des aides (MPR, CEE...)

Principales aides financières à la rénovation énergétique en 2024

Ce document ne traite que des aides pour les travaux en maison individuelle et les travaux prioritaires dans les bâtiments collectifs (à ne pas confondre). Pour les règles applicables aux travaux, voir les aides France TVA à 5,5% et les aides France Rénov'. Les travaux éligibles à MaPrimeRénov' ont des caractéristiques précises au niveau de la TVA, sauf en cas de remplacement d'une chaudière fossile ou remplacement d'un chauffe-eau. Le mode de charge pour les travaux est précisé sur www.mpr.fr. À noter, pour les travaux éligibles, prime CEE et prime CEE "coup de pouce" ne sont pas cumulables.

Équipements	Ménages aisés		Ménages intermédiaires		Ménages modestes		Ménages très modestes		Tous les ménages	
	Prime CEE "coup de pouce"	MaPrimeRénov'	TVA à 5,5%	Prime CEE "coup de pouce"						
Pompe à chaleur										
PAC air/eau	2 500 € ¹	3 000 €	2 500 € ¹	3 000 €	4 000 €	4 000 €	5 000 €	4 000 €		
PAC géothermique ou soléothermique	5 000 € ¹	6 000 €	5 000 € ¹	6 000 €	8 000 €	8 000 €	11 000 €	4 000 €		
PAC air/air										
Chauffage thermodynamique										
Chauffage CEE	X	X	X	X	X	X	X	X		
Chauffage CEE	X	X	X	X	X	X	X	X		
Chauffage										
Chauffage individuel										
Chauffage collectif										
Production d'ÉCS solaire										
Système solaire combiné	X	X	X	X	X	X	X	X		
Capteur solaire hybride	X	X	X	X	X	X	X	X		
Capteur solaire	X	X	X	X	X	X	X	X		
Public, collectivités, appareils de chauffage										
Appareil bois										
Foyer fermé / insert	500 € ¹	1 000 €	500 € ¹	1 000 €	8 000 €	8 000 €	4 000 €	4 000 €		
Chaudière bois ou biomass	500 € ¹	1 000 €	500 € ¹	1 000 €	8 000 €	8 000 €	4 000 €	4 000 €		
Chaudière bois ou biomass	500 € ¹	1 000 €	500 € ¹	1 000 €	8 000 €	8 000 €	4 000 €	4 000 €		
Chaudière TRPE										
Chaudière TRPE Gaz	2 500 € ¹	3 000 €	2 500 € ¹	3 000 €	4 000 €	4 000 €	5 000 €	5 000 €		
Chaudière TRPE Gaz	2 500 € ¹	3 000 €	2 500 € ¹	3 000 €	4 000 €	4 000 €	5 000 €	5 000 €		
Remplacement d'un conduit électrique										
Remplacement d'un conduit électrique	X	X	X	X	X	X	X	X		
Audit énergétique										
Audit énergétique	X	X	X	X	X	X	X	X		

1. En remplacement d'un chauffe-eau individuel ou d'un chauffe-eau collectif. 2. En remplacement d'un chauffe-eau individuel ou d'un chauffe-eau collectif. 3. En remplacement d'un chauffe-eau individuel ou d'un chauffe-eau collectif. 4. En remplacement d'un chauffe-eau individuel ou d'un chauffe-eau collectif. 5. En remplacement d'un chauffe-eau individuel ou d'un chauffe-eau collectif.

DOCUMENT NON CONTRACTUEL

VERSION 1 - Avril 2024



Nouvelles versions à venir à compter du 15 mai 2024

Réforme MaPrimeRénov' (MPR)

Les grands changements en 2024

2024



Résidences principales

Logements ≥ 15 ans*

Propriétaires occupants ou bailleurs

Travaux réalisés **RGE**

*2ans ans dans le cas d'un remplacement d'un chauffage au fioul par un équipement à EnR associé à la dépose de la cuve à fioul.

Rénovation par geste
Parcours
non accompagné

Rénovation d'ampleur
Parcours accompagné

NB : Les propriétaires bailleurs modestes ou très modestes seront éligibles à la rénovation d'ampleur à partir du 1^{er} juillet 2024

Réforme MaPrimeRenov' (MPR)

Evolution des plafonds de revenus par catégorie de ménage au 1^{er} janvier 2024

Plafonds de ressources en Île-de-France

Nombre de personnes composant le ménage**	Revenu fiscal de référence 2023*			
	Très modestes	Modestes	Intermédiaires	Supérieurs / Aisés
1	23 541 €	28 657 €	40 018 €	> 40 018 €
2	34 551 €	42 058 €	58 827 €	> 58 827 €
3	41 493 €	50 513 €	70 382 €	> 70 382 €
4	48 447 €	58 981 €	82 839 €	> 82 839 €
5	55 427 €	67 473 €	94 844 €	> 94 844 €
Par personne supplémentaire	+ 6 970 €	+ 8 486 €	+ 12 006 €	+ 12 006 €

Réforme MaPrimeRenov' (MPR)

Evolution des plafonds de revenus par catégorie de ménage au 1^{er} janvier 2024

Plafonds de ressources <u>hors</u> Île-de-France				
Nombre de personnes composant le ménage	Revenu fiscal de référence 2023			
	Très modestes	Modestes	Intermédiaires	Supérieurs / Aisés
1	17 009 €	21 805 €	30 549 €	> 30 549 €
2	24 875 €	31 889 €	44 907 €	> 44 907 €
3	29 917 €	38 349 €	54 071 €	> 54 071 €
4	34 948 €	44 802 €	63 235 €	> 63 235 €
5	40 002 €	51 281 €	72 400 €	> 72 400 €
Par personne supplémentaire	+ 5 045 €	+ 6 462€	+ 9 165€	+ 9 165€

Les **mesures de simplification entrent en vigueur le 15 mai 2024** pour les rénovations par geste :

- Réintégration de l'éligibilité du monogeste « isolation » sans obligation de geste préalable sur le chauffage ou l'eau chaude sanitaire ;
- Prolongation de l'accès au parcours par geste pour les logements classés « F » et « G », qu'il s'agisse de maisons individuelles ou d'appartements ;
- Report de l'obligation de fournir un diagnostic de performance énergétique (DPE) pour les demandes de prime par geste

À noter que l'éligibilité d'une prime pour la VMC double flux sera conditionnée à la réalisation concomitante d'un geste d'isolation

...jusqu'au 31/12/2024

Réforme de MaPrimeRénov' pour 2024

Les mesures surlignées sont reportées pour les dossiers déposés à partir du 15 mai 2024



Rénovation par geste Parcours non accompagné



Ménages aisés exclus

~~F et G exclus au 1^{er} juillet 2024~~

~~Fourniture d'un DPE ou audit avant travaux~~

Prime forfaitaire en € par geste

~~Obligation d'installer un système de chauffage (ou ECS) à EnR : PAC, solaire thermique, bois...~~

~~Travaux d'isolation, VMC optionnels en complément du poste chauffage ou ECS~~

 cumul possible avec primes CEE

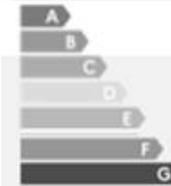
Appartement (parties privatives) : aides par geste possibles sans obligation de travaux de chauffage et sans exclusion des classes F et G.



~~XXX~~ = report pour les dossiers déposés à compter du 15 mai et jusqu'au 31 décembre 2024



Rénovation d'ampleur Parcours accompagné



Tous les ménages éligibles quelle que soit la classe DPE du logement avant travaux

« Mon AccompagnateurRénov' » obligatoire
Audit énergétique obligatoire

Travaux permettant un gain d'au moins 2 classes DPE via *a minima* 2 gestes d'isolation et le cas échéant le remplacement du chauffage (interdiction de conserver un chauffage majoritaire au fioul)

Aide calculée en % du prix des travaux intégrant directement les CEE et variable selon ménages



cumul impossible avec primes CEE

Réforme MaPrimeRenov' (MPR)

Parcours non accompagné – primes par geste



Cumul possible avec primes CEE

Gestes de rénovation  	Catégories de ménages			
	Très modestes	Modestes	Intermédiaires	Aisés
PAC air/eau	5 000 €	4 000 €	3 000 €	X
PAC géothermiques ou solarothermiques	11 000 €	9 000 €	6 000 €	X
Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	800 €	400 €	X
Solaire thermique pour le chauffage	10 000 €	8 000 €	4 000 €	X
Solaire thermique pour l'ECS	4 000 €	3 000 €	2 000 €	X
Capteurs solaires hybrides thermiques et électriques à circulation de liquide pour chauffage ou ECS	2 500 €	2 000 €	1 000 €	X
Chaudières bois à alimentation automatique	7 000€	5 500 €	3 000 €	X
Chaudières bois à alimentation manuelle	5 500 €	4 500€	2 000 €	X
Poêles à granulés, cuisinières à granulés	1 800 €	1 500 €	1 000 €	X
Poêles à bûches, cuisinières à bûches	1 800 €	1 500 €	7 00 €	X
Foyers fermés, inserts	1 800 €	1 000 €	600 €	X
VMC double flux auto ou hygroréglable <small>(Si couplée à un geste isolation)</small>	2 500 €	2 000 €	1 500 €	X
Dépose d'une cuve à fioul <small>(si couplée à l'installation d'un chauffage EnR)</small>	1 200 €	800 €	400 €	X
Raccordement à un réseau de chaleur ou de froid	1 200 €	800 €	400 €	X

Les équipements / matériaux doivent respecter des critères techniques définis par arrêté

Nouveaux montants depuis le 1^{er} avril 2024

Réforme MaPrimeRenov' (MPR)

Parcours non accompagné – primes par geste



Cumul possible avec primes CEE

Gestes de rénovation  	Catégories de ménages			
	Très modestes	Modestes	Intermédiaires	Aisés
Isolation des murs par l'intérieur ($R \geq 3,7$)	25 € / m ²	20 € / m ²	15 € / m ²	X
Isolation des murs par l'extérieur ($R \geq 3,7$) prime calculée dans la limite de 100 m ² d'isolant	75 € / m ²	60 € / m ²	40 € / m ²	X
Isolation des rampants de toiture ou plafonds de combles (combles perdus exclus)	25 € / m ²	20 € / m ²	15 € / m ²	X
Isolation des toitures- terrasses	75 € / m ²	60 € / m ²	40 € / m ²	X
Isolation des parois vitrées en remplacement de simple vitrage	100 € / fenêtre	80 € / fenêtre	40 € / fenêtre	X
Audit énergétique (si couplé à des travaux)	500 €	400 €	300 €	X

Les équipements / matériaux doivent respecter des critères techniques définis par arrêté

Réforme MaPrimeRenov' (MPR)

Dépôt des dossiers de demande



Rénovation par geste



Instruction nationale

www.maprimerenov.gouv.fr

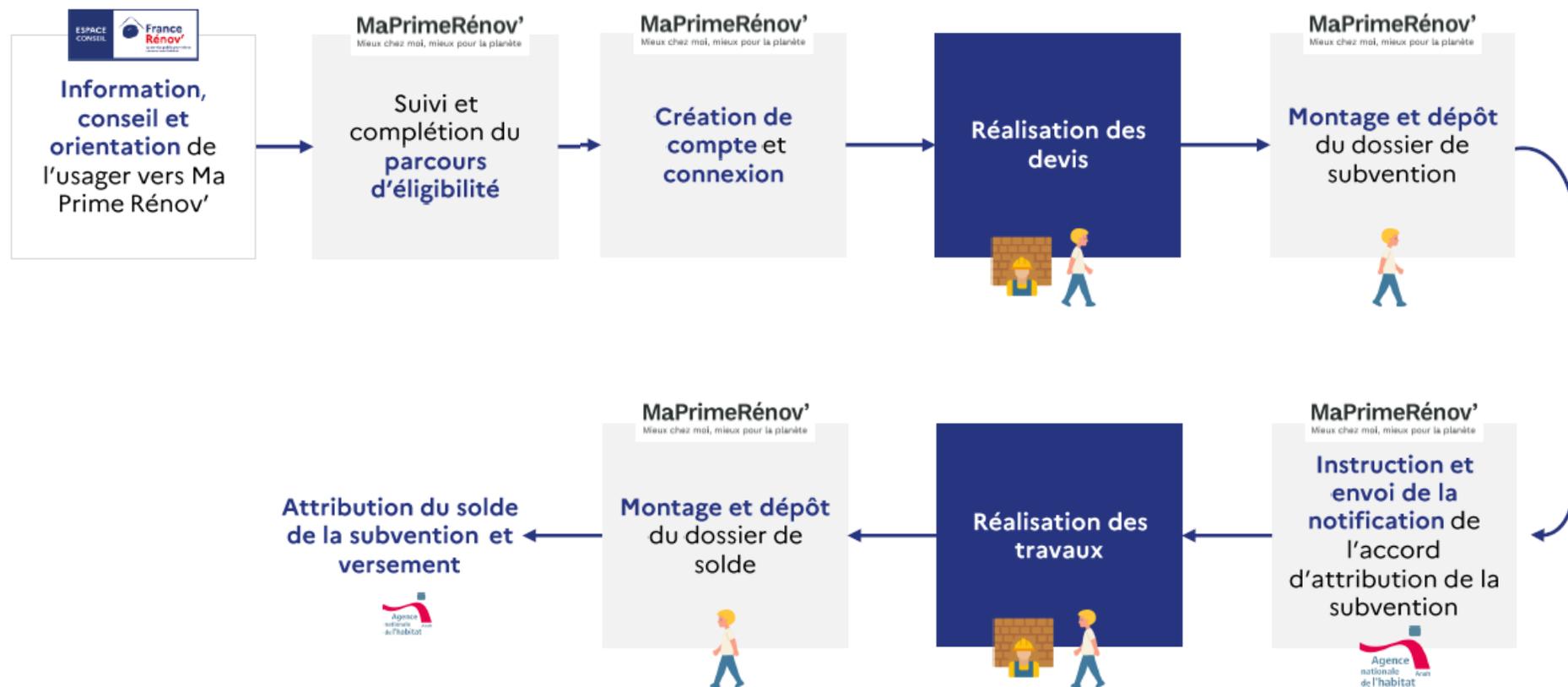


maprimerenov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Réforme MaPrimeRénov' (MPR)

Parcours non accompagné – primes par geste



Réforme de MaPrimeRénov' pour 2024

Rénovation par geste Parcours non accompagné



Ménages aisés exclus

F et G exclus au 1^{er} juillet 2024



Fourniture d'un DPE ou audit avant travaux

Prime forfaitaire en € par geste

 Obligation d'installer un système de chauffage (ou ECS) à EnR : PAC, solaire thermique, bois...

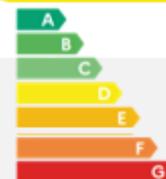
 Travaux d'isolation, VMC optionnels en complément du poste chauffage ou ECS

 cumul possible avec primes CEE

Appartement (parties privatives) : aides par geste possibles sans obligation de travaux de chauffage et sans exclusion des classes F et G.



Rénovation d'ampleur Parcours accompagné



Tous les ménages éligibles quelle que soit la classe DPE du logement avant travaux

« Mon AccompagnateurRénov' » obligatoire
Audit énergétique obligatoire

Travaux permettant un **gain d'au moins 2 classes DPE** via *a minima* **2 gestes d'isolation** et le cas échéant le **remplacement du chauffage** (interdiction de conserver un chauffage majoritaire au fioul)

Aide calculée en % du prix des travaux intégrant **directement les CEE** et variable selon ménages



cumul impossible avec primes CEE

Réforme MaPrimeRenov' (MPR)

Parcours accompagné - Rénovation d'ampleur

Informations complémentaires

Le projet doit obligatoirement **intégrer 2 gestes d'isolation** parmi les 4 suivants :

- Isolation d'au moins 25% des murs donnant sur l'extérieur en ITI ou ITE
- Isolation d'au moins 25% de la toiture, des combles perdus ou de la toiture-terrasse
- Isolation d'au moins 25% du plancher bas
- Remplacement d'au moins 25% de la surface des fenêtres, portes-fenêtres ou pose de doubles fenêtres

**A noter que pour l'ITE, un $R \geq 4,4$ est exigé !
Et pour l'isolation de la toiture-terrasse un $R \geq 6,5$**

Réforme MaPrimeRenov' (MPR)

Parcours accompagné - Rénovation d'ampleur

Informations complémentaires

- Interdiction d'installer un chauffage majoritairement à énergie fossile (fioul, gaz...)
- Interdiction de conserver un chauffage majoritairement fioul
- Selon la volonté du maître d'ouvrage, des dépenses complémentaires liées au confort d'été peuvent rentrer dans l'enveloppe des dépenses éligibles à l'aide
 - ➔ Brasseurs d'air, protections solaires mobiles dans le plan de la fenêtre

Réforme MaPrimeRenov' (MPR)

Parcours accompagné - Rénovation d'ampleur

Barèmes (maisons et appartements)



Exemple (saut de 2 classes) : F → D

		Type de ménage et niveau d'aide			
	Plafond de dépenses éligibles	Très modeste	Modeste	intermédiaire	Aisé
Gain de 2 classes DPE	40 000 € (HT)	80 % (HT)	60 % (HT)	45 % (HT)	30 % (HT)
Gain de 3 classes DPE	55 000 € (HT)			50 % (HT)	35 % (HT)
Gain de 4 classes ou +	70 000 € (HT)				
Bonification « sortie de passoire » si classe D atteinte		+ 10 points sur le %			
Ecrêtement (TTC) = taux max toutes aides confondues		100%	80%	60%	40%



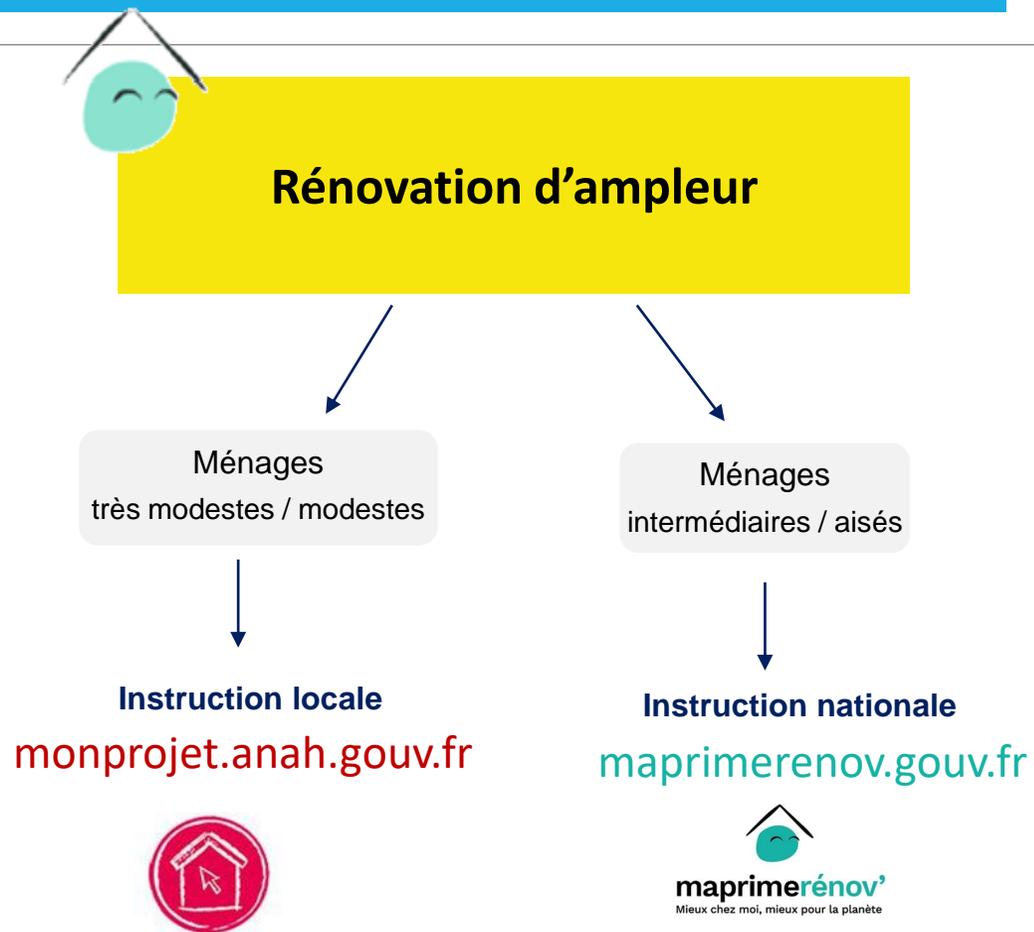
Cumul impossible avec primes CEE

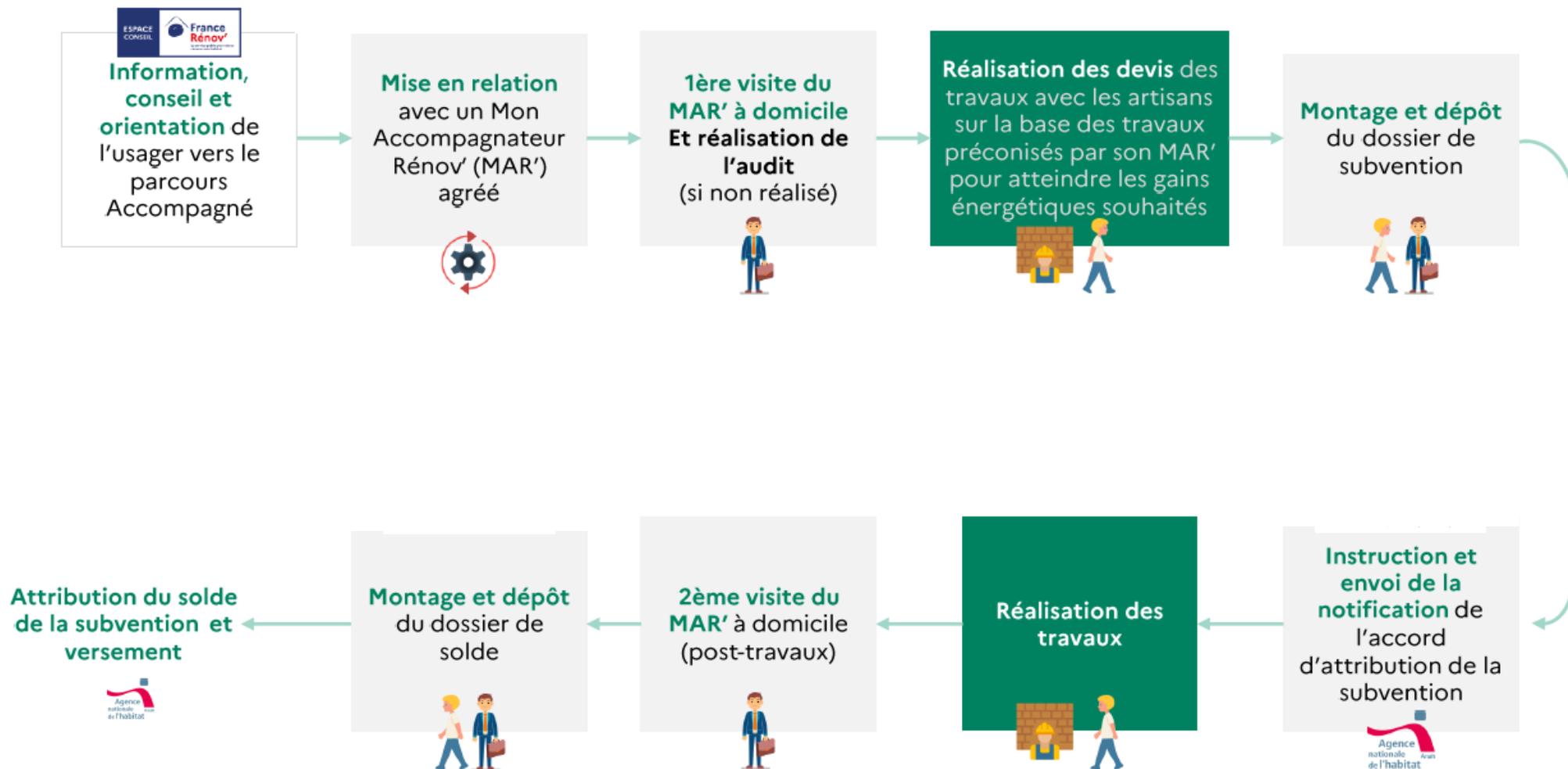
Rénovation possible en 2 étapes max dans un délai de 5 ans si classe C atteinte pour les logements F et G ou classe B pour les E avant travaux.

Avance d'aide possible pour les ménages très modestes et modestes (jusqu'à 70%)

Réforme MaPrimeRenov' (MPR)

Dépôt des dossiers





Réforme MaPrimeRenov' (MPR)

Aide pour le financement de MonAccompagnateurRenov' (MAR)



		Type de ménage et niveau d'aide			
	Plafond de dépenses éligibles	Très modeste	modeste	intermédiaire	Aisé
Rénovation Energétique	2 000 € (TTC)	100%	80 %	40 %	20 %

Le financement de l'accompagnement MAR est réservé à MPR parcours accompagné

Annuaire des MAR : cliquer [ici](#)

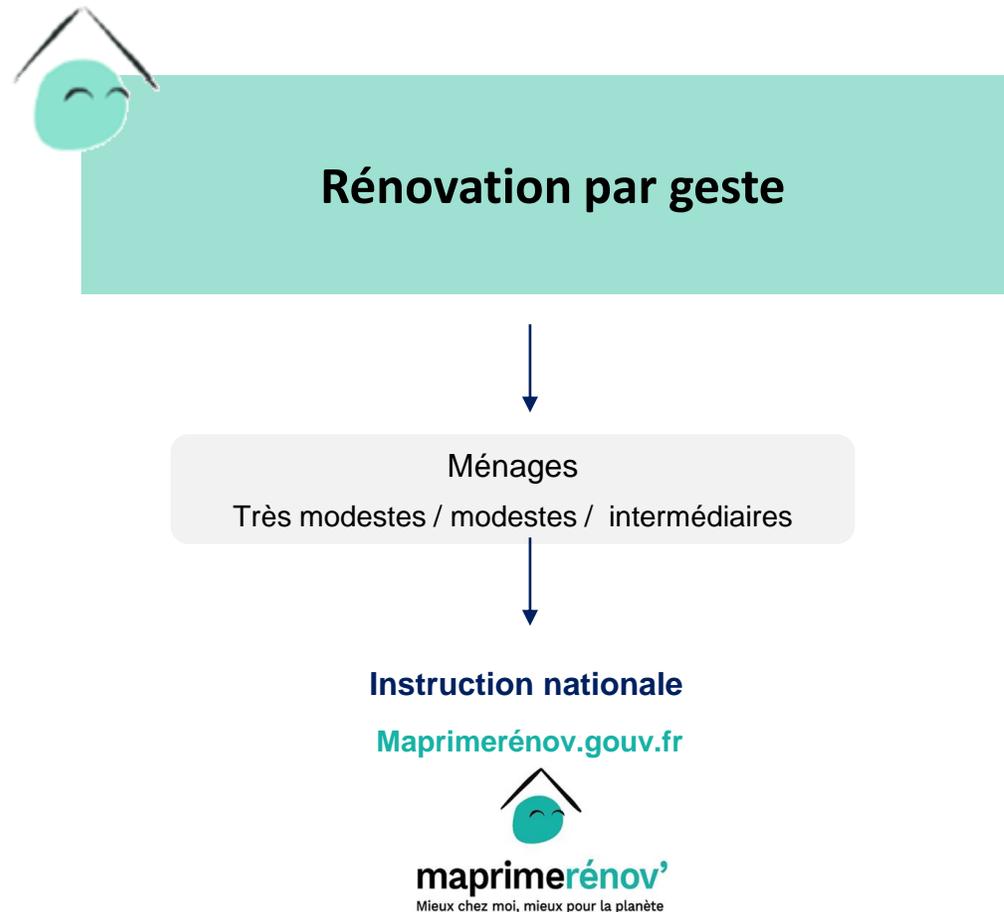
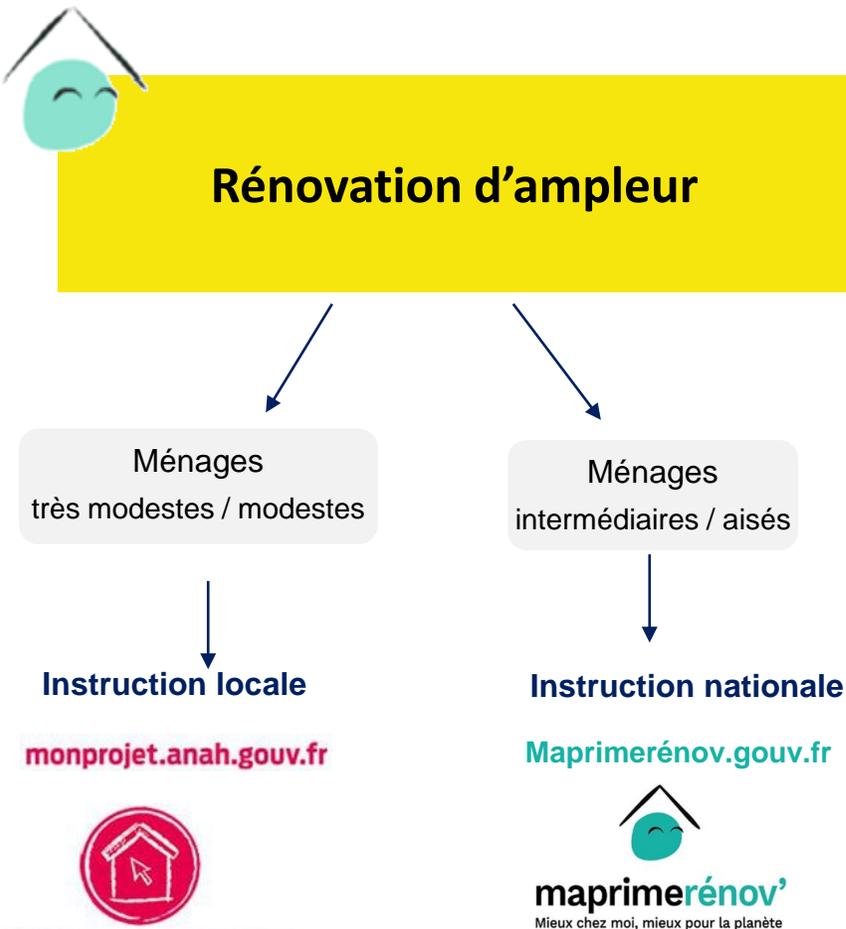
En avril 2024 :

~ 700 structures agréées au niveau national représentant ~ 3500 personnes MAR



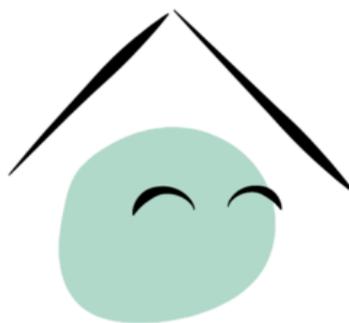
Réforme MaPrimeRenov' (MPR)

Dépôt des dossiers à partir du 2 janvier 2024



MaPrimeRénov' Copropriété

Changements pour 2024



MaPrimeRénov'

Copropriété



Changements pour 2024

Barèmes pour les copropriétés (parties communes ou d'intérêt commun)

	Premier niveau	Deuxième niveau
Critères techniques	35% de gain énergétique	50% de gain énergétique
Plafond de dépenses éligibles	25 000 € HT/ logement	
Taux financement	30% valorisation libre des CEE	45% valorisation libre des CEE
Prime en + pour copros fragiles et en difficultés	Prime de +20% avec contrepartie valorisation des CEE par l'ANAH	Prime de +20% avec contrepartie valorisation des CEE par l'ANAH
Bonus sortie passoire	+ 10 points sur le %	
Prime individuelle en + pour les ménages très modestes /modestes	3 000 € / 1 500 €	3000 € / 1 500 €

MaPrimeRénov' Copropriété (PR)

Accompagnement obligatoire par un AMO

Niveau d'aide pour l'accompagnement par un AMO

	Plafond des dépenses éligibles	Très modestes	Modestes	Interm.	Aisés
AMO MPR copropriétés ≤ 20 logt	1000 € (TTC) par logement		50 %		
AMO MPR Copropriétés >20 logt	600 € (TTC) par logement	avec un financement minimum de 3 000 € par copropriétés			

Mon AccompagnateurRénov'

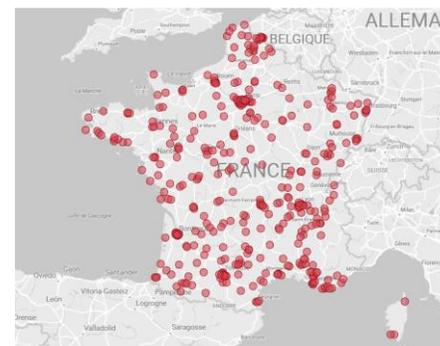
Qui ? Quoi ? Comment ?

Accompagnement



Un passage obligé dès 2024 pour bénéficier de MaPrimeRénov' – parcours accompagné pour les rénovations d'ampleur

Annuaire des MAR : cliquer [ici](#)

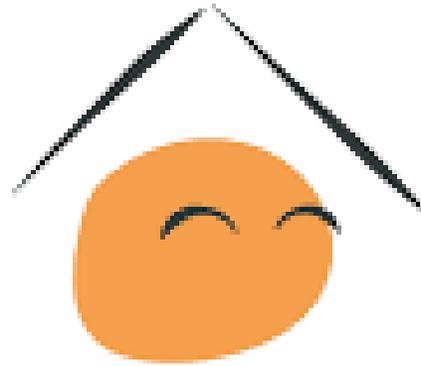


En [savoir +](#)
[Arrêté MAR](#)

En avril 2024 :
~ 700 structures agréées au niveau national représentant ~ 3500 personnes MAR



MaPrimeAdapt'



MaPrimeAdapt'

Ma vie change, mon logement s'adapte

Paramètres de l'aide MaPrimeAdapt'

Parcours usagers



¹ GIR = groupe iso-ressource (1 - 6)

² Justifiant d'un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50 % ou éligibles à la PCH

³ Justifiant d'un GIR de niveau 1- 6

⁴ Barème national de l'Anah sur les plafonds de ressources

L'aide à l'adaptation des logements : MaPrimeAdapt'



MaPrimeAdapt'

Ma vie change, mon logement s'adapte

Ma Prime Adapt'

	Ma Prime Adapt'	
Ressources	revenus très modestes	revenus modestes
AMO	obligatoire	obligatoire
Financement AMO	oui	Oui
Plafond max travaux	22 000€ HT	22 000€ HT
Taux de financement	70%	50%

Eligibilité :

- Dès 70 ans, sans conditions de GIR
- 60-69 ans avec conditions de GIR
- Personnes en situation de handicap (taux d'incapacité 50% ou bénéficiaire PCH)
- Conditions de ressources (TMO / MO)

Barème hors Île-de-France et en Outre-mer

Nombre de personnes composant le foyer	Revenu fiscal de référence			
	BLEU (revenus très modestes)	JAUNE (revenus modestes)	VIOLET (revenus intermédiaires)	ROSE (revenus supérieurs)
1	Jusqu'à 17 009 €	Jusqu'à 21 805 €	Jusqu'à 30 549 €	A partir de 30 550 €
2	Jusqu'à 24 875 €	Jusqu'à 31 889 €	Jusqu'à 44 907 €	A partir de 44 908 €
3	Jusqu'à 29 917 €	Jusqu'à 38 349 €	Jusqu'à 54 071 €	A partir de 54 072 €
4	Jusqu'à 34 948 €	Jusqu'à 44 802 €	Jusqu'à 63 235 €	A partir de 63 236 €
5	Jusqu'à 40 002 €	Jusqu'à 51 281 €	Jusqu'à 72 400 €	A partir de 72 401 €
Par personne supplémentaire	5 045 €	6 462 €	9 165 €	9 165 €

Barème Île-de-France

Revenu fiscal de référence

Nombre de personnes composant le foyer	BLEU (revenus très modestes)	JAUNE (revenus modestes)	VIOLET (revenus intermédiaires)	ROSE (revenus supérieurs)
1	Jusqu'à 23 541 €	Jusqu'à 28 657 €	Jusqu'à 40 018 €	A partir de 40 019 €
2	Jusqu'à 34 551 €	Jusqu'à 42 058 €	Jusqu'à 58 827 €	A partir de 58 828 €
3	Jusqu'à 41 493 €	Jusqu'à 50 513 €	Jusqu'à 70 382 €	A partir de 70 383 €
4	Jusqu'à 48 447 €	Jusqu'à 58 981 €	Jusqu'à 82 839 €	A partir de 82 840 €
5	Jusqu'à 55 427 €	Jusqu'à 67 473 €	Jusqu'à 94 844 €	A partir de 94 845 €
Par personne supplémentaire	6 970 €	8 486 €	12 006 €	12 006 €

L'accompagnement pour l'adaptation des logements

Types d'accompagnement (AMO) :

Point de contact Accompagnement et point de contact privilégié tout au long du parcours de travaux	Définition du projet de travaux Définition du projet de travaux : diagnostic logement autonomie et préconisation de travaux adaptés	Vérification du dossier Vérification de la complétude et la cohérence du dossier du ménage	Ingénierie financière Gestion des devis, identification des artisans et stratégie de minimisation du reste à charge	Suivi des travaux Planification et suivi logistique des travaux	Clôture Accompagnement du ménage pour la clôture des travaux et la prise en main des nouveaux équipements
Socle <i>A l'heure actuelle, l'accompagnement socle est uniquement disponible pour les dossiers déposés en format papier</i>					
Complet					

Prise en charge de l'AMO :

Forfait AMO socle	350€ TTC
Forfait AMO complet	600€ TTC
Forfait AMO complet avec ergothérapeute	800€ TTC

Le parcours pas-à-pas



Résumé de l'éligibilité des seniors et des personnes en situation de fragilité et de handicap et le crédit d'impôt

	70 ans et plus	60 à 69 ans + GIR 1 à 6	Personnes handicapées	60 ans et plus + GIR 1 à 4 OU Taux d'incapacité > 50%
Très modestes	MPA'	MPA'	MPA'	MPA'
Modestes	MPA'	MPA'	MPA'	MPA'
Intermédiaires	X	X	X	Crédit d'impôt

La grande majorité des chutes (80%) se produit à l'intérieur du domicile, notamment dans la chambre (18%), le salon et les sanitaires

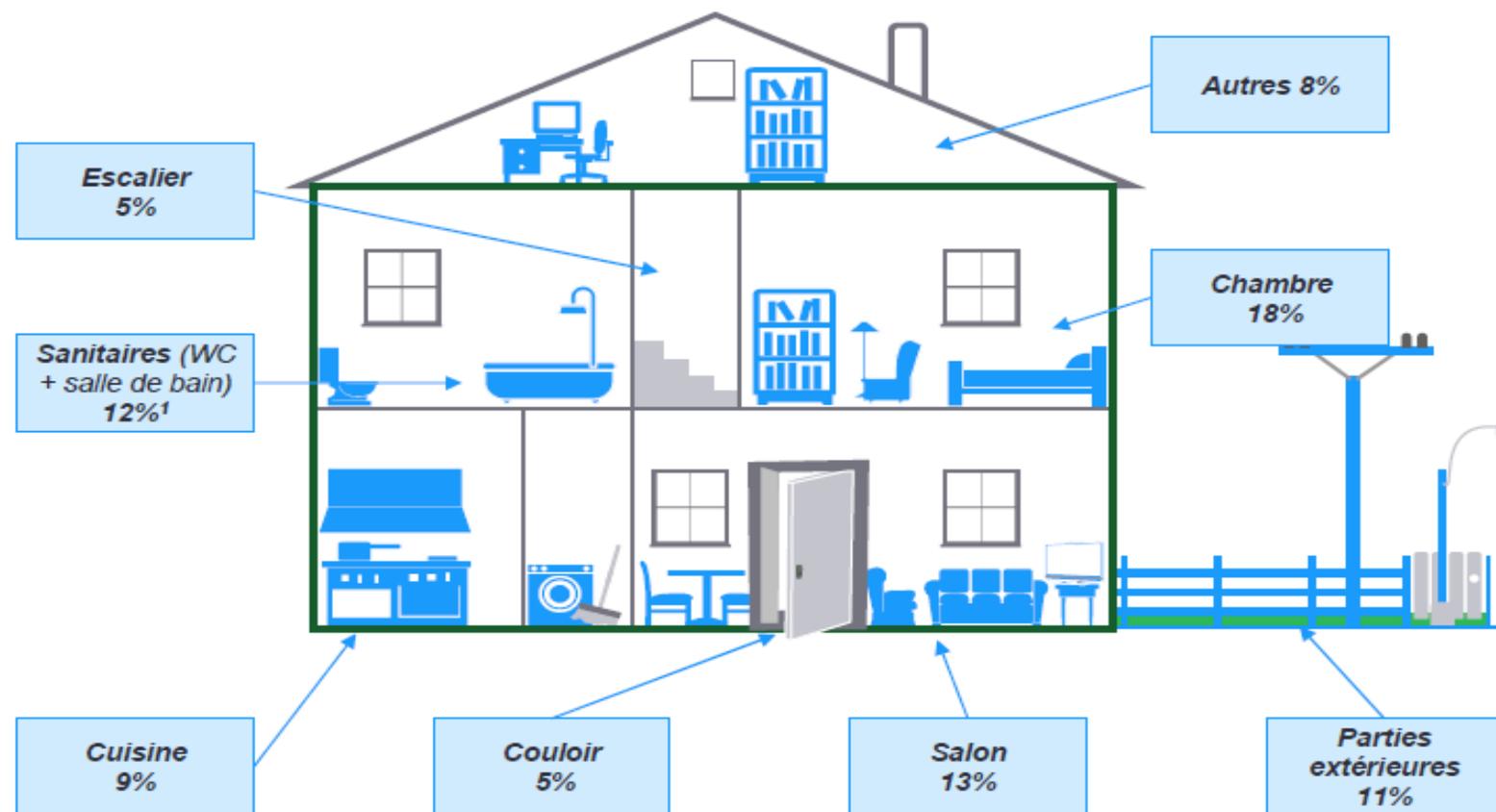


SOINS
DE SANTÉ

Répartition des chutes par localisation

Intérieur du domicile – 80% des chutes

Extérieur du domicile – 20% des chutes



“ Ces chiffres sont à manipuler avec précaution : dans les 18% de chutes dans la chambre, une partie du panel a déjà des sanitaires adaptés, ce qui limite leur poids associé aux chutes.”
Expert Saint-Gobain, Silver Économie et Accessibilité

Chutes à l'extérieur, lors des phases de transport, durant une activité physique (marche), etc.
HORS PÉRIMÈTRE

HABITAT

Choisir un professionnel pour ses travaux

Pour des bâtiments économes en énergie



CLÉS POUR AGIR

JANVIER 2021

Le

SOMMAIRE

- 3 Des clés pour choisir
- 4 Prendre le temps de la réflexion
- 4 Bénéficiez de conseils neutres et gratuits
- 4 Rénovation globale ou par étape ?
- 5 Réalisez un bilan de votre logement avant de vous décider
- 6 Comparez plusieurs offres
- 7 Quelques conseils pour éviter les pièges
- 9 Comment réagir en cas d'insatisfaction ?
- 10 Rénover avec des professionnels RGE
- 10 Des professionnels qualifiés
- 12 Une obligation pour obtenir des aides
- 14 Qui délivre la mention RGE ?

GLOSSAIRE

Rénovation par étapes

Travaux réalisés sur plusieurs mois, voire plusieurs années.

Rénovation globale

Réalisation de plusieurs types de travaux en un seule fois.

Principe d'éco-conditionnalité

Les aides financières ne sont accordées que si toutes les conditions sont réunies, notamment celle de recourir à des professionnels qualifiés RGE pour réaliser des travaux de performance énergétique.

Des clés pour choisir

Vous voulez faire réaliser des travaux pour rendre votre logement plus confortable, plus économe en énergie ou pour faire installer des équipements utilisant les énergies renouvelables ? Professionnels RGE et architectes travailleront à vos côtés pour assurer la maîtrise d'œuvre de votre projet et / ou la réalisation des travaux.

Pour vous aider à sélectionner un professionnel de qualité, les pouvoirs publics, l'ADEME et les organismes représentant les professionnels ont créé la mention fédératrice « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE). Elle renforce les exigences des signes de qualité existants, leur donne un niveau d'exigence commun et une lisibilité accrue.

Le recours à des professionnels RGE est obligatoire pour bénéficier des nombreuses aides financières à la rénovation.

Cette mention vous aide à identifier les entreprises compétentes pour les travaux concernés.



Pour vos travaux de rénovation, d'extension, de construction, pensez aux professionnels RGE.



Le choix de l'entreprise

Qualifications professionnelles



Devis / Facture : mentions obligatoires

- Décompte détaillé de chaque prestation,
- Mentions déchets,
- Taux de TVA applicables,
- Médiateur de la consommation,
- Statut et forme juridique de l'entreprise, capital social, n° RCS...
- Nom et adresse de l'assurance professionnelle
- Etc.

Merci de votre attention



contact@d78.ffbatiment.fr